



Photo : Agathe Plourde

RAPPORT ANNUEL

du maire sur la situation financière 2025

Adopté le 4 mai 2026

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Tel que nous devons le faire annuellement, je souhaite aujourd'hui vous faire état de la situation financière de la Ville de Pont-Rouge. Cet exercice annuel est essentiel afin de vous rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de la solidité du cadre financier qui soutient nos décisions.

La dernière année financière s'est déroulée dans un contexte marqué par la poursuite de la croissance de notre ville et par des pressions importantes sur les coûts. Malgré cela, l'administration et le conseil municipal ont maintenu une approche responsable, guidée par la prudence, la planification à long terme et le souci constant d'assurer la stabilité financière de la municipalité.

Nous procédons ce soir, dans le cadre de cette séance ordinaire du 4 mai 2026, au dépôt du Rapport financier 2025 de la Ville de Pont-Rouge accompagné des rapports de l'auditeur indépendant Mallette.

Selon l'opinion exprimée par celui-ci, les états consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle au 31 décembre 2025 de la situation financière de la Ville et des organismes qui sont sous son contrôle, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada.

Ces résultats confirment que la Ville a respecté les balises financières qu'elle s'est fixées. Ils démontrent également la capacité de l'organisation municipale à planifier ses dépenses, à contrôler ses engagements et à gérer ses liquidités de façon responsable, tout en poursuivant les investissements nécessaires au maintien de ses actifs et à l'amélioration des services à la population.

Dans un contexte de développement soutenu, il est essentiel de pouvoir compter sur une situation financière saine afin de faire face aux obligations actuelles et futures. Les réserves constituées, combinées à une gestion disciplinée de la dette et à l'obtention de contributions financières externes, offrent à la Ville une marge de manœuvre appréciable pour répondre aux besoins de la collectivité.

Nous pouvons donc affirmer que Pont-Rouge dispose aujourd'hui d'assises financières solides et durables. Cette rigueur permet non seulement d'assurer la continuité des services municipaux, mais aussi de planifier l'avenir avec confiance, en tenant compte des réalités économiques et des priorités de la population.

En terminant, je tiens à souligner le professionnalisme et l'engagement de l'équipe municipale, des gestionnaires et des membres du conseil, qui veillent quotidiennement à une administration responsable des finances publiques. Cette gestion exemplaire constitue un gage de confiance pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens de Pont-Rouge.

Dany Bisson,
Maire



Photo : Miréille Laroche

DISCOURS

sur les états financiers 2025

*Madame Nathalie Richard,
conseillère municipale
au siège #2*

Séance ordinaire du 4 mai 2026

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Je suis heureuse de vous annoncer que la situation financière de la Ville de Pont-Rouge est en bonne santé. Nous nous sommes donné des outils pour encadrer et conserver une saine gestion financière. Les indicateurs qui figurent dans la *Politique de la gestion financière*, nous permettent de maintenir en santé nos finances et d'assurer le développement de la ville tout en respectant la capacité de payer de la population.

En 2025, la Ville de Pont-Rouge a investi 2,5 M\$ dans différents projets. En obtenant le maximum de financement possible auprès de partenaires gouvernementaux et privés, nous allégeons ainsi la pression sur les contribuables.

Notons parmi les réalisations marquantes de la dernière année la réfection de la toiture du Centre récréatif Joé-Juneau, la réfection de la patinoire extérieure, la réfection du système de chauffage de la Place Saint-Louis ainsi que l'agrandissement du stationnement de la Place Saint-Louis.

Quant à la dette nette à long terme, elle se chiffrait à 23,5 M\$ à la fin de 2025, représentant une diminution de 500 000 \$ avec l'année 2024, et ce, malgré les projets réalisés. Cette réussite découle de la capacité de l'administration municipale de s'assurer que la dette n'augmente pas plus rapidement que notre capacité de générer des revenus. D'ailleurs, nous présentons actuellement un ratio de la dette nette à l'ensemble des contribuables par 100 \$ de richesse foncière uniformisée de 1,37, une forte amélioration de 0,19 en comparaison à 2024 et en deçà de notre cible de 2,25. Ce bon résultat s'explique par notre capacité à conserver une dette stable et surtout grâce à l'augmentation de la richesse foncière de la Ville, d'où l'importance d'assurer la croissance du développement de la ville.

L'excédent de fonctionnement net au 31 décembre 2025 est de 371 610 \$, soit seulement 1,72 % de nos revenus. Cet excellent résultat s'explique par un contrôle serré de nos dépenses et de la mise en place de suivi rigoureux du budget.

Pour 2025, la Ville de Pont-Rouge chiffrerait des revenus supplémentaires de près de 800 000 \$, en raison des revenus des droits de mutation et de cessations d'immobilisations. De plus, certaines dépenses ont été moins élevées que prévu à cause entre autres à un hiver clément. Les sommes dégagées ont donc pu être utilisées pour financer quelques projets évitant ainsi de recourir à des emprunts.

En terminant, j'aimerais saluer le travail de l'équipe de l'administration municipale qui, au quotidien, assure une excellente gestion des fonds publics, et ce, grâce à la rigueur dont elle fait preuve autant dans la recherche des meilleurs prix et de subventions permettant d'offrir davantage de services de qualité à la population.

Nathalie Richard
Conseillère au siège #2



Photo : Pierre Picard

RÉMUNÉRATION

des membres du conseil
municipal pour l'année 2025

Par souci de transparence, la Ville de Pont-Rouge met à la disposition de la population l'information relative à la rémunération des membres du conseil municipal pour l'année 2025. Ce rapport comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Mario Dupont, maire (1^{er} janvier au 7 novembre 2025)

- Rémunération imposable : 56 636,17 \$
- Allocation de dépenses : 17 306,31 \$

Lorsque délégué à la MRC de Portneuf :

- Rémunération imposable : 8 812,96 \$
- Allocation de dépenses : 4 406,48 \$

Lorsque délégué à la RRGMRP (comité) :

- Rémunération imposable : 2 936,35 \$
- Allocation de dépenses : 1 468,01 \$

Dany Bisson, maire (7 novembre au 31 décembre 2025)

- Rémunération imposable : 6 816,28 \$
- Allocation de dépenses : 3 044,11 \$

Lorsque délégué à la MRC de Portneuf :

- Rémunération imposable : 847,40 \$
- Allocation de dépenses : 423,70 \$

Lorsque délégué à la RRGMRP (comité) :

- Rémunération imposable : 177,96 \$
- Allocation de dépenses : 88,98 \$

Mathieu Bisson, conseiller au siège #1

- Rémunération imposable : 15 374,99 \$
- Allocation de dépenses : 7 687,50 \$

Nathalie Richard, conseillère au siège #2

- Rémunération imposable : 15 147,60 \$
- Allocation de dépenses : 7 573,80 \$

Lorsque délégué à la MRC de Portneuf :

- Rémunération imposable : 508,44 \$
- Allocation de dépenses : 254,22 \$

Michel Brière, conseiller au siège #3 (1^{er} janvier au 7 novembre 2025)

- Rémunération imposable : 17 068,29 \$
- Allocation de dépenses : 6 458,77 \$

Jérôme Trudel, conseiller au siège #3 (7 novembre au 31 décembre 2025)

- Rémunération imposable : 2 272,14 \$
- Allocation de dépenses : 1 136,07 \$

François Bouchard, conseiller au siège #4 (1^{er} janvier au 7 novembre 2025)

- Rémunération imposable : 15 653,61 \$
- Allocation de dépenses : 6 613,81 \$

Lorsque délégué à la RRGMRP (comité) :

- Rémunération imposable : 88,98 \$
- Allocation de dépenses : 44,49 \$

Éric Robitaille, conseiller au siège #4 (7 novembre au 31 décembre 2025)

- Rémunération imposable : 2 272,14 \$
- Allocation de dépenses : 1 136,07 \$

Lina Moisan, conseillère au siège #5

- Rémunération imposable : 16 067,84 \$
- Allocation de dépenses : 8 033,92 \$

Guy Côté, conseiller au siège #6 (1^{er} janvier au 7 novembre 2025)

- Rémunération imposable : 15 970,12 \$
- Allocation de dépenses : 6 768,85 \$

François Gaumont, conseiller au siège #6 (7 novembre au 31 décembre 2025)

- Rémunération imposable : 2 272,14 \$
- Allocation de dépenses : 1 136,07 \$